

Harmonisation statistique et intégration africaine

Par Dossina YEO* & Jean Yves ADOU**

Résumé : Le présent article pose la problématique de l'harmonisation statistique en Afrique. Il montre, que malgré les efforts déployés par les organisations statistiques sur le continent, doublés par des appuis de la communauté internationale, la question de la disponibilité des données statistiques comparables et de qualité, disponibles en temps réel, indispensables pour la conduite du processus d'intégration, demeure une préoccupation majeure au sein de la Commission de l'Union africaine. Il passe en revue les différents domaines prioritaires du processus d'intégration africaine et montre le rôle et l'importance des données statistiques comparables régulièrement produites en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques intégratrices et d'aider les dirigeants africains dans les prises de décision sur l'avenir du continent.

Par ailleurs, il propose le renforcement de la fonction statistique au sein de la Commission de l'Union africaine par la création d'une structure autonome dénommé STATAFRIC, à l'instar de EUROSTAT au sein de l'Union européenne, en charge de conduire le processus d'harmonisation statistique et de fournir les statistiques officielles sur l'Afrique en collaboration avec l'ensemble des membres du système statistique africain.

Statistical Harmonisation and African Integration

Abstract: The present article addresses the problems of statistical harmonization in Africa. It shows, that in spite of the efforts made by statistical organizations across the continent, backed by support from the international community, the question of availability of comparable, quality and timely statistical data, essential for monitoring the process of integration, remains a major concern within the African Union Commission. It reviews the various priority fields of the process of African integration and shows the role and the importance of comparable statistical data regularly produced in order to evaluate the progress made in the implementation of integration policies and to help the African leaders in the decision-makings on a common future.

Subsequently, it proposes the strengthening of the statistical function within the Commission of the African Union, through the creation of an autonomous structure called STATAFRIC, similar to EUROSTAT within the

* Statisticien, Responsable de l'Unité statistique, Département des affaires économiques/Commission de l'Union africaine ; E-mail : dossinaY@africa-union.org

** Statisticien, chargé des politiques-investissement et mobilisation des ressources, Département des affaires économiques/Commission de l'Union africaine ; E-mail : adjevss@yahoo.com

European Union, responsible to lead the process of statistical harmonization and provide, in collaboration with members of the African statistical system, official statistics on Africa.

Introduction

Au lendemain des indépendances, les dirigeants africains nourrissaient le profond sentiment de solidarité, d'unité, de cohésion, et de coopération entre les peuples d'Afrique. Cette volonté d'unité et de solidarité a abouti à la mise en place de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) qui visait, entre autres, les objectifs suivants : la libération du continent, l'affirmation de l'identité africaine, la suppression de l'apartheid et la lutte contre le sous-développement. Mais, quelques dizaines d'années plus tard, en dépit d'énormes efforts déployés, doublés de l'appui de la communauté internationale pour assurer le décollage économique des pays africains, les indicateurs sociaux et macroéconomiques ne se sont guère améliorés ; traduisant ainsi la paupérisation grandissante des populations et la dégradation croissante des conditions de vie et de bien être.

L'intégration politique, socio-économique et culturelle s'est donc avérée comme un moyen privilégié pour accélérer le développement de l'Afrique et surmonter les obstacles liés à l'étroitesse des marchés nationaux, pour mieux partager les richesses du continent et relever ensemble les défis multiformes auxquels les pays sont confrontés.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains, conscients de ce fait, ont, en 1991, adopté le Traité d'Abuja dans lequel ils reconnaissent la nécessité de créer la communauté économique africaine pour promouvoir le développement économique, social et culturel ainsi que l'intégration des économies africaines en vue d'accroître l'autosuffisance et favoriser un développement endogène et autoentretenu. Convaincus de la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre du Traité d'Abuja, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, lors de leur sommet tenu à Lomé au Togo le 11 juillet 2000, transformé l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en une organisation d'intégration, plus dynamique et plus opérationnelle dénommée Union africaine (UA¹).

Dès sa création, l'Union africaine a pris la décision de consolider les orientations définies dans le Traité d'Abuja et réaliser graduellement l'intégration à travers l'harmonisation des politiques sectorielles de développement des Etats membres, la mise en œuvre

¹ Union africaine : organisation d'intégration africaine regroupant 53 Etats membres

de programmes de coopération régionale avec les CER et la mise en place des institutions financières africaines notamment la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement.

Or à ce jour, l'information statistique pour éclairer les prises de décisions en Afrique, pose des défis au système statistique africain, déjà affaibli et très vulnérable. En effet, les données statistiques comparables et de qualité, disponibles en temps opportun et produites par le système statistique africain sur l'ensemble des pays africains, sont quasiment inexistantes.

Cela pose la problématique de l'importance et la nécessité de l'usage de données statistiques harmonisées et fiables dans la conduite du processus d'intégration africaine menée par l'Union Africaine depuis quelques années.

En d'autres termes, la conduite du processus d'intégration en vue de la création de la communauté économique africaine peut-elle être bien menée, sans informations statistiques harmonisées, fiables et comparables au niveau du continent ? L'harmonisation des politiques sectorielles peut-elle être bien menée sans données statistiques comparables et fiables ? Les institutions financières africaines peuvent-elles être mises en place et fonctionner correctement sans informations statistiques harmonisées, fiables et comparables dans le temps et dans l'espace ?

Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cet article portant sur l'harmonisation statistique et l'intégration africaine. Ce dernier est subdivisé en trois grandes parties :

- la première partie porte sur les défis de l'harmonisation statistique en Afrique ;
- la seconde partie est consacrée à la présentation de quelques initiatives en matière de développement et d'harmonisation statistique en Afrique ; et
- la dernière partie présente les différents domaines d'harmonisation nécessaires pour une bonne conduite du processus d'intégration africaine.

I. Défis de l'harmonisation statistique en Afrique

1.1 Le concept « Harmonisation statistique »

Dans le contexte actuel de la mondialisation, on parle de plus en plus en Afrique et partout dans le monde de l'exigence d'harmoniser la

société, les systèmes juridiques, l'économie et surtout les statistiques. Mais, toute réflexion critique sur la légitimité de l'harmonisation normative en Afrique doit partir d'une analyse du sens même du terme « harmonisation ». L'harmonisation vient du terme « harmonie », couramment associé à quelque chose de bon, juste, bien ordonné. Le mot « harmonisation » est utilisé surtout à propos de la musique. Dans la musique tonale, l'harmonisation est le fait de composer, conformément aux règles de l'harmonie, l'accompagnement instrumental ou vocal d'une mélodie préexistante, autrement dit le fait d'ajouter des accords à cette mélodie (Carlo L., 2003). L'harmonisation peut être aussi considérée comme étant le processus par lequel deux ou plusieurs gouvernements assurent l'uniformisation de leurs règles et règlements. Dans cet article, le terme harmonisation s'entend principalement par l'uniformisation des règles et règlement concernant la statistique.

Le concept « harmonisation statistique » qui est un concept nouveau de la Commission de l'UA peut donc être défini dans le cadre de l'intégration africaine comme étant le processus par lequel l'ensemble des Gouvernements des Etats membres de l'UA assurent l'uniformisation de leurs méthodologies, concepts, instruments et outils, nomenclatures statistiques etc.

1.2 Problématique de l'harmonisation statistique en Afrique

Comme souligné dans l'introduction, l'UA, depuis sa création, œuvre à consolider les orientations définies par le Traité d'Abuja et réaliser graduellement l'intégration afin de promouvoir le développement économique et social dans toutes les parties du continent à travers l'harmonisation des politiques sectorielles de développement ; la mise en œuvre de programmes de coopération régionale avec les Communautés économiques régionales (CER) vers une dynamique irréversible d'intégration ; la mise en place des institutions financières africaines (la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement) ; et la réalisation des programmes variés et divers avec le soutien des partenaires au développement.

Toutefois, le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes en vue d'atteindre ces objectifs, nécessite des statistiques harmonisées et fiables, comparables dans le temps et dans l'espace, dans tous les domaines, particulièrement dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et de la surveillance multilatérale (convergence des politiques économiques etc.).

Il est vrai que plusieurs institutions sur le continent travaillent dans le domaine de la statistique. Les CER, à travers leurs départements statistiques, produisent les données statistiques nécessaires pour les besoins de l'intégration régionale notamment la surveillance multilatérale. AFRISTAT, dont les activités couvrent uniquement 19 Etats africains membres, coordonne les activités statistiques de ses Etats membres et contribue à l'harmonisation des concepts et méthodologies de production des données statistiques dans ces Etats. La BAD, à travers son nouveau département de statistique, produit des statistiques pour ses propres besoins et procède au renforcement des capacités statistiques des Etats dans le cadre du programme de comparaison internationale (PCI-Afrique). La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à travers son nouveau Centre de statistique, compte aider au développement des statistiques en Afrique par le renforcement des capacités techniques et le développement d'outils statistiques. La Commission de l'Union africaine, avec son unité statistique, envisage d'apporter sa contribution à la coordination et à l'amélioration du fonctionnement du système statistique africain en vue de disposer des statistiques harmonisées et fiables, indispensables pour le suivi des politiques d'intégration en Afrique.

Cependant à ce jour, malgré toutes ces interventions, les données de qualité, comparables dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble des pays africains, disponibles en temps opportun et produits par le système statistique africain en vue de répondre aux besoins de l'intégration africaine, sont quasiment inexistantes. Les définitions et concepts statistiques diffèrent d'un pays à l'autre et/ou d'une région à une autre, rendant les comparaisons difficiles et générant des agrégats sans grande pertinence du point de vue régional et/ou continental. De même, les statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité nécessaires pour le suivi de la situation sociopolitique des pays, un objectif fondamental de l'Union africaine, ne sont pas encore produites par le système statistique africain.

Pour mener à bien le processus d'intégration africaine, la problématique des données statistiques harmonisées et comparables doit donc être prise de façon globale à bras le corps en Afrique. Toutes les institutions continentales, régionales et nationales doivent conjuguer leurs efforts afin d'aboutir le plus rapidement possible à une approche commune impliquant tout le monde et répondant aux besoins de tous. Cette démarche ou processus d'harmonisation doit concerner les domaines clés de la vie socioéconomique et politico-culturelle. Nous entendons par secteurs clés, le secteur monétaire et financier, les secteurs réels, le secteur social (l'éducation, la santé, le

genre, l'emploi etc) et les secteurs relatifs à la gouvernance, à la paix et à la sécurité.

1.3 Enjeux de l'harmonisation statistique en Afrique

Les enjeux de l'harmonisation statistique en Afrique sont multiples et variés. En effet, l'information statistique harmonisée dans des domaines stratégiques de plus en plus étendus peut considérablement éclairer les décideurs en mettant en évidence la possibilité de complémentarité ou de synergies entre les différentes économies nationales et régionales, de manière à les faire entrer petit à petit dans des stratégies de gagnant-gagnant favorisant les transferts et les partages de souveraineté comme cela a pu être observé dans l'évolution de l'Union européenne.

L'information statistique harmonisée, quelque soit le domaine, cherche à fabriquer en permanence de la « vraisemblance » acceptable par tous. Bien qu'elle ne réussisse pas toujours parfaitement à atteindre cet objectif, celle-ci reste très importante pour la réussite du processus d'intégration africaine, dans la mesure où cela permet aux différents partenaires l'utilisation d'un même langage, d'un même système de repérage et d'un même système d'aide au pilotage de la réalité économique, sociale, environnementale et politique. En effet, l'information statistique harmonisée est particulièrement adaptée pour garder la mémoire des évolutions communes des faits économiques et monétaires passés (séries temporelles comparables harmonisées), pour renseigner précisément sur la situation économique et monétaire présente (indicateurs et analyse conjoncturels harmonisés) et pour contribuer à explorer les perspectives économiques et monétaires (modélisation et prévisions économiques harmonisées).

Pour l'ensemble des 53 Etats engagés dans le processus d'intégration africaine, tous ces éléments concourent à forger un passé économique commun, à analyser la situation socio-économique et politique présente à la même période et à débattre ensemble de l'avenir commun en prenant appui sur les mêmes bases statistiques les plus solidement établies.

1.4 Différentes approches en matière d'harmonisation statistique

L'harmonisation statistique peut être obtenue de deux manières : soit elle se fait ex-ante, soit elle se fait ex-post.

Le concept harmonisation statistique ex-ante peut se définir comme un processus permettant d'orienter vers des définitions, des concepts, des nomenclatures, des sources communes et des

approches méthodologiques pour rendre les outputs comparables. Cela présuppose que toute la procédure de formulation du matériel de collecte et la collecte elle-même et tout le processus de traitement jusqu'à la production des statistiques sont identiques pour tous les producteurs de données statistiques, à savoir le système statistique.

Quant à l'harmonisation statistique ex-post ou harmonisation des produits, elle considère les procédures, les méthodes, les concepts etc, adoptées par les éléments du système statistique comme variables exogènes et met l'accent sur les outputs pour trouver de nouvelles procédures, méthodes, concepts etc. pour les rendre comparables. Cette méthode consiste à recueillir les données et les métadonnées auprès des producteurs et à procéder par la suite à un traitement de ces données afin d'aboutir à des données plus ou moins comparables.

L'harmonisation ex-post semble être une méthode fastidieuse et ne pourrait être retenue comme méthode d'harmonisation à long terme. A notre sens, elle requiert un travail énorme de traitement qui nécessite du personnel qualifié, de gros moyens matériels et financiers. Cette méthode ne peut conduire véritablement à des données statistiques comparables. Mais, elle peut être utilisée à court terme comme solution aux problèmes de l'harmonisation statistique en Afrique.

Pour fabriquer et mettre à la disposition des décideurs, de l'information statistique harmonisée pertinente et utile dans le processus de décision au niveau national, régional et continental, il ne suffit pas de faire des questionnaires, des enquêtes, des traitements et des calculs et recommander les résultats qui découlent de tout ce processus de fabrication traditionnelle des statistiques. Bien au contraire, il faut faire des efforts considérables en amont pour préparer le travail et espérer atteindre au mieux les résultats recherchés, c'est-à-dire : (i) harmoniser les concepts et les définitions pour être à peu près sûr d'utiliser un langage statistique commun ; (ii) harmoniser les nomenclatures pour appréhender la réalité des faits en respectant les mêmes principes généraux de classification ; (iii) harmoniser au besoin les méthodologies d'enquête, de collecte, de traitement, de présentation des données et métadonnées ; (iv) harmoniser les protocoles de transmission, de stockage et d'accès aux données et métadonnées etc. Tous ces efforts préalables participent au processus d'intégration.

L'approche de l'harmonisation par le bas, c'est-à-dire ex-ante apparaît la solution la plus idoine en ce sens qu'elle permet de répondre adéquatement, de façon globale et définitive, à la question de l'harmonisation statistique en Afrique.

II. Quelques initiatives en matière de développement et d'harmonisation statistique en Afrique

Depuis que les statistiques ont été retenues comme éléments essentiels du processus de développement, de nombreuses initiatives ont été entreprises en Afrique. Ces initiatives visent le développement, le renforcement des capacités et l'harmonisation statistique afin d'assurer une production de statistiques de qualité, comparables dans le temps et dans l'espace et disponibles en temps opportun. Cette troisième partie de notre article est consacrée à la présentation de quelques initiatives en matière de développement et d'harmonisation statistique en Afrique.

2.1 Le Plan de Marrakech

Après le sommet de Monterrey, la deuxième Table ronde internationale sur la gestion du développement axée sur les résultats, tenue au Maroc en 2004, a mis l'accent sur le besoin d'une approche claire et systématique de mesure de la mise en œuvre des produits, des résultats, et de l'impact des politiques et des programmes de développement, en utilisant des statistiques de qualité. Au terme de la conférence, le Plan d'action de Marrakech pour la Statistique (MAPS) a été adopté.

Ce plan fait partie intégrante de la « politique de résultats » prônée par la Banque Mondiale. Il établit un agenda global afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des données destinées à soutenir la réduction de la pauvreté, selon un budget déterminé et un temps défini. Ce plan comporte un nombre limité d'actions destinées à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données pour appuyer des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre d'un budget arrêté d'un commun accord et d'un calendrier spécifique. Le MAPS définit les besoins permettant de faire face, à l'échelle mondiale, aux défis que présente la politique de résultats en matière de données et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et recommande que chaque pays en développement se dote d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Le MAPS aborde les problèmes statistiques essentiels auxquels sont confrontés les pays et fournit les orientations stratégiques et les mécanismes appropriés pour guider et accélérer le développement des capacités statistiques de manière durable dans les pays. Il bénéficie du soutien de la communauté statistique internationale, des bailleurs de fonds, et des pays en développement.

Les activités à mener dans le cadre du MAPS sont les suivantes :

Au niveau national : les SNDS des systèmes statistiques nationaux doivent être intégrées dans le processus national de développement ; la participation de tous les pays au programme de recensement 2010 et l'accroissement du financement des systèmes statistiques nationaux et du renforcement de leurs capacités.

Au niveau international : l'établissement d'un réseau international pour les enquêtes auprès des ménages, le « International Household Survey Network – IHSN », l'amélioration des données sur les indicateurs des OMD et l'accroissement de la responsabilité des institutions en matière de données statistiques de sources internationales.

La mise en œuvre du MAPS repose largement sur un partenariat entre institutions et des arrangements avec les pays. Pour assurer sa réussite, chaque acteur devrait jouer le rôle clé qui lui est assigné. A ce jour, plusieurs pays ont élaboré des SNDS et participent aux préparatifs du programme de recensement 2010. Certains d'entre eux ont pu mobiliser des fonds pour le financement de leur SNDS.

2.2 Programmes statistiques des Communautés Economiques Régionales (CER)

Les CER constituent les piliers sur lesquels la Commission de l'Union africaine s'appuie pour la conduite des activités liées au processus d'intégration continentale. Elles ont été conçues pour être le centre névralgique du processus d'intégration avec, pour principale fonction, de concevoir et de suivre la mise en œuvre des politiques et programmes connexes d'intégration et de surveillance multilatérale. Mais, aujourd'hui, la multiple appartenance d'un Etat à plus d'une CER et la divergence des idéologies et des objectifs des CER, produisent comme résultat la désintégration notoire des économies africaines². Cette situation de manque de vision claire du processus d'intégration a un impact certain sur les mécanismes à mettre en place pour la réalisation de l'intégration et pour la convergence des politiques ; à telle enseigne que la statistique qui est un élément clé dans la mise en œuvre de ce mécanisme, ne constitue pas une priorité pour certaines CER dont les objectifs premiers n'ont pas un caractère d'intégration. Ces dernières n'observent pas une discipline collective qui peut être évaluée de façon objective sur la base d'indicateurs macro-économiques fiables et comparables. Dans beaucoup de CER, l'activité statistique n'est pas encore visible. Par contre, d'autres sont très dynamiques en matière de normalisation, d'harmonisation et de

² Département des affaires économiques (2007), Etude sur la rationalisation des CER : Révision du Traité d'Abuja et Adoption d'un programme minimum d'intégration / Commission de l'Union africaine.

modernisation ; et se focalisent essentiellement sur les domaines des statistiques du commerce extérieur, des finances publiques, des prix, du revenu et des comptes nationaux. Les programmes statistiques des CER devraient avoir pour objectif premier de faciliter l'adoption des concepts méthodologiques harmonisés et des définitions dans le but d'aider à la collecte de données dans les Etats membres et assurer leur comparabilité. Aussi, le champ d'activité devrait-il être élargi à tous les domaines de la vie socio-économique et politique pour accompagner le processus d'intégration africaine initié par l'UA.

Le Marché commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sont en train de promouvoir l'usage de EUROTRACE pour traiter et disséminer les statistiques du commerce extérieur tandis que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a adopté, en janvier 2004, un plan d'action pour l'harmonisation des comptes nationaux qui vise l'harmonisation du contenu et la présentation des PIB à travers des méthodologies convergentes, afin de répondre aux besoins urgents de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques de ses Etats membres.

La CEDEAO travaille également sur l'harmonisation des statistiques du commerce extérieur, les OMD, les statistiques des finances publiques et des balances des paiements. Elle vient d'inscrire au rang de ses priorités, pour son programme 2006-2010, la prise en charge du problème d'harmonisation des statistiques monétaires et de balances des paiements. Les réflexions porteront notamment sur la méthodologie commune et un projet de règlement fixant les principes de confection des agrégats monétaires et des statistiques de la balance des paiements comparables. Cet exemple édifie, à plus d'un titre, sur l'importance et l'urgence de l'harmonisation des statistiques monétaires dans la perspective de la création de l'Union monétaire africaine. Il faut noter que la CEDEAO a bénéficié des acquis enregistrés au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en matière d'harmonisation statistique. En effet, depuis plusieurs années, la Commission de l'UEMOA a entrepris dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale découlant de la mise en œuvre du traité de l'Union, le chantier de l'harmonisation de l'information statistique au sein de sa zone grâce aux soutiens financiers extérieurs notamment en provenance de l'Union européenne. Des progrès sensibles ont été réalisés dans les domaines des statistiques des finances publiques, de l'indice harmonisé des prix à la consommation des ménages (IHPC), des comptes nationaux (PIB comparables) et du commerce extérieur (mise en place de EUROTRACE dans tous les Etats membres). D'autres chantiers sont

ouverts dans les domaines du suivi harmonisé de la production industrielle, de l'analyse régionale de la conjoncture et des statistiques sectorielles notamment l'agriculture, les mines, l'énergie et le transport.

La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) a mis en place un programme statistique régional dont l'objectif principal est d'apporter un appui à l'intégration régionale en mettant à disposition une information statistique fiable, pertinente et en temps réel qui sera utilisée à la SADC pour la planification, la formulation des politiques, le suivi et la prise de décision. Le programme se focalise essentiellement sur la disponibilité des données statistiques harmonisées, comparables, fiables et en temps réel dans les domaines socio-économiques.

Ce programme est mis en œuvre par le comité statistique de la SADC qui comprend les chefs des INS chargés de définir les directives du développement des statistiques dans la région.

2.3 Programmes statistiques de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)

AFRISTAT a mis en place, depuis sa création, plusieurs programmes dont le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) adopté en 2000 et son Plan Stratégique 2006-2010 adopté en 2006. L'objectif principal du PROSMIC était d'améliorer et d'harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration régionale. Le PROSMIC a permis de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En particulier, les dispositifs de surveillance multilatérale y ont trouvé une base quantitative plus solide.

Cependant, l'exercice de la surveillance multilatérale s'est heurté à des difficultés majeures provenant du manque de comparabilité de nombreux agrégats macro-économiques par suite de l'hétérogénéité des concepts et des méthodologies retenues dans les Etats. AFRISTAT a donc entrepris, dans sa sphère d'intervention, plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques dans certains domaines. Ainsi, il a élaboré pour ses Etats membres des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA) ; un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le Système de

Comptabilité Nationale (SCN93) avec quelques spécificités liées aux pays ; un recueil des concepts et méthodologie de production des statistiques du secteur informel ; des méthodes de production des statistiques des prix ; des méthodes de production des statistiques agricoles ; et des méthodes de production des statistiques de l'emploi.

Le guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux d'AFRISTAT reprend les recommandations du SCN 93 dans les grands domaines intéressant les économies de ses États membres et propose, pour chaque domaine, une méthode harmonisée de traitement. Les méthodes proposées résultent également de la compilation des travaux méthodologiques réalisés par les comptables nationaux de ces États.

En 2006, AFRISTAT a adopté le programme stratégique de travail qui constitue son plan d'action sur la période 2006-2010, en vue de renforcer les capacités statistiques de ses États membres dans le contexte du suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que la réalisation des OMD, et l'élaboration de systèmes d'information pour la gestion du développement axée sur les résultats.

2.4 Le Programme de Comparaison Internationale de la BAD (PCI-Afrique)

Le PCI-Afrique est une composante du Programme de Comparaison Internationale (PCI) des Nations Unies, lancé en 1968 dans le but d'effectuer des comparaisons mondiales. A l'origine, 10 pays participaient au programme de comparaison internationale dont la périodicité est de cinq ans depuis 1970. Mais en 1993, des changements substantiels ont été apportés au programme et 118 pays ont pris part à la comparaison dont 22 pays africains. Pour la phase actuelle dénommée « phase 2005 », plus de 140 pays participent au programme dans le monde.

Initié par la BAD, le Programme de Comparaison International pour l'Afrique dénommé « PCI-Afrique » a été lancé en 2002 et vise à obtenir des mesures complètes et comparables sur les dépenses réelles par tête portant sur le PIB. La BAD a apporté des changements importants à ce programme afin de permettre une plus grande participation des pays africains. A ce jour, presque tous les pays africains prennent part à ce programme (48 pays africains au total) et comptent plus d'un tiers des pays participant à la comparaison mondiale.

Pour faire des comparaisons fiables des données économiques et sociales, les pays doivent utiliser des méthodes de mesure et des concepts communs. La classification et la couverture des données

doivent être toutes comparables et les monnaies nationales converties en numéraire. Le PCI définit, entre autre, ce qui doit être mesuré, les normes internationales à utiliser et la période à couvrir. Il calcule aussi les parités de pouvoir d'achat (PPA³) qui peuvent être utilisées pour convertir les monnaies nationales en un numéraire.

2.5 Le Cadre Stratégique Régional de Référence (CSRR)

Lors du Sommet consacré à la revue de la Déclaration du Millénaire, les 191 États Membres de l'ONU ont, aux termes de la principale résolution, demandé aux différents pays d'élaborer et mettre en oeuvre des stratégies axées sur des objectifs reposant sur les cibles retenues à l'horizon 2015. Le Cadre Stratégique Régional de Référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR) a été élaboré, à cet effet, par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD) avec l'appui de la Banque mondiale et de PARIS21, pour aider à améliorer les résultats en matière de développement et asseoir la bonne gouvernance en Afrique, en orientant et en accélérant les activités de renforcement durable des capacités statistiques. Il s'agit là de mesures prises par les pays africains, avec le concours de la communauté internationale, pour relever les défis liés à la disponibilité des données dans le cadre de la politique de résultat.

Le CSRR, dont l'objectif général est de renforcer les systèmes statistiques nationaux, repose sur trois composantes, à savoir: (i) faire face aux besoins des utilisateurs; (ii) améliorer la gestion des systèmes statistiques nationaux; et (iii) garantir la viabilité et l'irréversibilité du développement de la statistique.

Toutefois, il incombe, en premier lieu, aux systèmes statistiques nationaux de mettre en oeuvre le CSRR, les instituts nationaux de statistique en étant les principaux moteurs. Ces instituts devraient prendre en charge la sensibilisation et rechercher des appuis en faveur du Cadre en général. Aussi, les États doivent-ils veiller à ce que l'importance de la statistique soit reconnue et que des ressources suffisantes soient mises à la disposition des systèmes nationaux de statistique.

³ Une PPA est un nombre qui indique le ratio entre le montant nécessaire pour se procurer une quantité donnée de produit dans un pays et le montant nécessaire pour obtenir la même quantité de produit dans un numéraire. Cf Rapport principal sur la comparaison des prix et de la consommation dans les pays africains, BAD, 2007

2.6 Le programme de coopération de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA)

La problématique des questions monétaires et financières sur le continent impulsée par l'idée de la création de la monnaie unique africaine a amené, en 1965, les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine à créer l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), afin de promouvoir la coopération entre les banques centrales africaines et d'instaurer une concertation sur les questions monétaires. Depuis sa création, l'ABCA travaille à favoriser la coopération et l'interaction dans les domaines monétaire, bancaire et financier en Afrique et à envisager, à l'issue d'un processus de convergence, l'avènement d'une monnaie unique africaine. Pour atteindre cet objectif, l'ABCA a adopté en 2002 le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA) pour la mise en œuvre de politiques collectives en vue de réaliser une zone monétaire unique, une monnaie commune et une Banque centrale continentale en collaboration étroite avec l'UA. Le PCMA prévoit l'harmonisation des programmes d'intégration monétaire et la création d'un cadre de convergence macroéconomique comportant, entre autres, l'harmonisation des concepts et définitions macroéconomiques en vue de rendre comparables les données statistiques relatives aux performances monétaires et financières des pays.

Aux fins d'évaluer les méthodologies utilisées pour la compilation des agrégats macroéconomiques, d'analyser les différences conceptuelles et méthodologiques inhérentes aux sources de données et d'établir des tableaux de correspondance entre les statistiques nationales et les agrégats macro-économiques contenus dans les critères de convergences, le programme de l'ABCA s'exécute selon un calendrier en 6 étapes de durée inégale, présentées ci-dessous :

- **L'étape I (2002-2003)**, a été consacrée à la confirmation de la représentation de l'ABCA dans toutes les régions du continent et à l'adoption d'un programme formel d'intégration monétaire dans chacune des sous-régions ;
- **L'étape II actuelle (2004-2008)** devrait voir s'accomplir :
 - i) l'harmonisation et la coordination des politiques macroéconomiques et monétaires ainsi que la normalisation des concepts concernés ;
 - ii) l'interconnexion graduelle des systèmes de paiements et de règlements ;
 - iii) la promotion des réseaux bancaires africains ;
 - iv) la promotion des bourses régionales ;
 - v) le renforcement et l'harmonisation de la supervision bancaire et financière ;

- **L'étape III (2009-2012)** prévoit le rétrécissement des plafonds des critères de premier rang : le ratio déficit budgétaire sur PIB n'excédant pas 3% ; élimination du crédit de la Banque centrale à l'Etat : taux d'inflation inférieur à 5 % ; ratio réserves extérieures sur importations égal ou supérieur à 6 mois ;
- **L'étape IV (2013-2015)** sera consacrée à l'évaluation des performances macro-économiques, à la consolidation du respect des critères de convergence, avec particulièrement le taux d'inflation ramené en dessous de 3 %, au lancement d'une étude sur la mise en place d'un mécanisme de taux de change entre les monnaies africaines et au démarrage des négociations pour la création de la Banque centrale commune ;
- **L'étape V (2016-2020)** envisage la finalisation du processus de création de l'union monétaire, préalable à l'entrée en activité de la Banque centrale africaine et à la mise en circulation de la monnaie commune ;
- **L'étape VI (année 2021)** verrait l'avènement de la Banque centrale africaine et la mise en circulation de la monnaie commune.

Toutefois, en vue d'accélérer la création de la Banque centrale africaine décidée par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA, la Commission de l'UA en collaboration avec l'ABCA, envisage de mettre en place un comité de réflexion pour élaborer une stratégie commune.

2.7 Le Programme Statistique de la Commission de l'UA 2007-2011

Dans la recherche d'une solution aux insuffisances constatées dans la coordination et l'harmonisation statistique sur le continent, la Commission de l'UA a élaboré un programme statistique pour la période 2007-2011. Ce programme statistique tourne autour de six axes principaux, à savoir :

- Axe1. Dynamiser le plaidoyer en faveur des statistiques en Afrique ;
- Axe2. Développer un cadre réglementaire pour le développement des statistiques ;
- Axe3. Disposer des statistiques pour les besoins de l'intégration du continent ;

- Axe4. Renforcer la coordination statistique en Afrique ;
- Axe5. Renforcer les capacités statistiques des Etats membres ;
- Axe6. Rechercher des financements pour le développement de la statistique en Afrique.

Les activités contenues dans ce programme seront entreprises en collaboration avec l'ensemble des membres du système statistique africain (SSA) et les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique.

Cette Charte⁴ qui est le document juridique commun pour le développement de la statistique en Afrique et dont l'objectif est de servir de cadre d'orientation et de code d'éthique professionnelle pour le métier de statisticien, a été élaboré en 2007, suite à la décision⁵ prise par le Conseil exécutif de l'Union africaine en janvier 2007 à Addis Abéba (Ethiopie).

Pour la réussite de son programme, la Commission de l'UA envisage de renforcer ses capacités statistiques en transformant son unité statistique en une véritable institution autonome de statistique dénommée STATAFRIC, chargée de la production, de la gestion et de la diffusion de la statistique officielle de l'Afrique, à l'instar de ce qui se fait en Europe avec EUROSTAT, l'institution produisant l'information statistique pour la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne.

III. Domaines clés et mécanisme de coordination du processus d'harmonisation statistique en Afrique

Pour mener à bien le processus d'intégration africaine, il est indispensable de disposer de statistiques harmonisées, fiables et comparables dans le temps et dans l'espace pour l'appréciation de la convergence des politiques macroéconomiques et sectorielles. A cet effet, il est nécessaire d'harmoniser la production statistique dans certains domaines clés de l'activité socio-économique et politique sans lesquels l'atteinte des objectifs d'intégration pourrait être retardée ou même hypothéquée. Ces domaines prioritaires sont ceux ayant un impact réel sur le processus d'intégration, notamment les comptes nationaux et les prix à la consommation des ménages ; le commerce ;

⁴ La Charte a été élaborée sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, avec l'ensemble des membres du système statistique africain notamment les INS, CER, AFRISTAT, CEA et BAD ; et les partenaires extérieurs (EUROSTAT et PARIS21)

⁵ Décision No. DOC.EX.CL/308 (X)

la monnaie et les finances ; les secteurs tels que l'agriculture, l'environnement, les infrastructures, les mines et l'énergie, et les statistiques sociales y compris les statistiques sur la paix, la sécurité et la gouvernance.

3.1 Les statistiques des comptes nationaux et des prix

Qu'en est-il des niveaux de vie dans les pays africains ? Les objectifs du millénaire pour le développement sont-ils en train d'être atteints par les pays africains? Les économies des pays africains convergent-elles ou non ? La création de la monnaie commune africaine est-elle possible dans les délais fixés ? Autant de questions que se posent les décideurs africains et dont les réponses nécessitent la disponibilité de données statistiques harmonisées, fiables et comparables dans le temps et dans l'espace. Les statistiques des comptes nationaux et des prix constituent les principaux indicateurs pouvant apporter un éclairage aux décideurs en vue de répondre objectivement aux questions ci-dessus.

L'élaboration des comptes nationaux est une activité statistique majeure dans tous les Etats africains car elle rassemble, de façon intégrée et cohérente, la grande partie du travail détaillé des Instituts Nationaux de Statistiques (INS). A ce jour, un certain nombre de pays africains appliquent les dernières normes du SCN93 et beaucoup d'autres utilisent encore le SCN68, rendant la comparabilité des PIB difficile entre pays membres de même que les agrégations des PIB au niveau régional et continental. Les pays utilisant le même système de comptabilité nationale ont parfois des PIB non comparables dus à des différences dans la définition des concepts. Certaines régions ont entrepris des travaux visant à rendre les PIB plus comparables entre les Etats membres. C'est le cas des PIB plus comparables de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) mis en place avec l'appui technique d'AFRISTAT. De même, la BAD a développé une méthodologie de décomposition du PIB dans le cadre du Programme de Comparaison International (PCI-Afrique) qui a permis d'améliorer un temps soit peu la comparabilité des PIB d'un grand nombre de pays africains. Ces initiatives pourraient être soutenues et élargies à l'ensemble des pays africains.

En ce qui concerne les données sur les prix, l'Indice des Prix à la Consommation des ménages (IPC) est le plus calculé dans les Etats car il rentre dans la détermination de l'inflation qui est un indicateur clé de la surveillance multilatérale et pour la mesure de la convergence des économies. Mais, les méthodologies de calcul de ces indices

différent d'une région à une autre et même entre pays d'une même région. Certains Etats se limitent au calcul de l'indice pour l'agglomération principale, d'autres produisent des indices nationaux et régionaux mais toujours avec des méthodologies différentes d'un pays à un autre. Certaines régions ont entrepris des travaux d'harmonisation de l'indice des prix ; c'est le cas de l'UEMOA avec l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) calculé dans tous les Etats membres et qui sera étendu à tous les Etats membres de la CEDEAO. Les relevés de prix effectués dans les Etats dans le cadre des travaux du PCI-Afrique de la BAD, couvrent un champ plus large tant en ce qui concerne les produits que les points de vente et pourrait constituer une base pour l'harmonisation. Mais, quelques pays ont des structures administratives bien établies et fonctionnant bien, alors que d'autres, particulièrement ceux qui sortent de grandes perturbations civiles, ont des moyens limités et des structures administratives caractérisées par une faiblesse des systèmes de production et des pratiques statistiques.

Un effort important est donc nécessaire pour maximiser la comparabilité et la fiabilité des données des prix et des comptes nationaux en vue de faciliter les agrégations au niveau continental, et à terme, permettre à la Commission de l'UA de produire un indice des prix et des comptes nationaux africains.

3.2 Les statistiques du commerce

Dans un environnement caractérisé par une croissance rapide, la libéralisation et la concurrence, la plupart des pays dans le monde aspirent à améliorer leur situation économique en signant des accords avec d'autres Etats afin de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services. En Afrique, l'intégration économique régionale a une histoire assez longue et dans certaines régions, elle précède l'indépendance. Cette intégration passe nécessairement par la création d'un marché commun africain.

La détermination de l'Afrique à démanteler les entraves au commerce en vue de la création du marché commun, s'est manifestée par une série d'accords dont le plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, les Traités portant création des Communautés Economiques Régionales (CER) et l'Acte constitutif consacrant l'avènement de l'Union africaine.

Dans le cadre du Traité instituant la Communauté Economique Africaine, de nombreux schémas de libéralisation ont été mis en place par les CER, piliers de l'intégration africaine. L'objectif commun de ces schémas est de créer une zone de libre échange dans chaque CER, suivie d'une union douanière, puis d'un marché

commun et enfin d'une union économique. La stratégie de mise en œuvre de cet objectif comprend des objectifs visant à stabiliser et à éliminer graduellement les barrières tarifaires et non tarifaires, adopter un tarif extérieur commun dans les relations commerciales avec les pays tiers, harmoniser les politiques macroéconomiques et enfin promouvoir la libre circulation de tous les facteurs de production.

Les Traités et les protocoles de la plupart des CER fondent beaucoup d'espoir sur l'efficacité des programmes de libéralisation des échanges comme un instrument de développement du commerce intra-communautaire et d'intégration du marché africain. Or, un bon suivi/évaluation de ces programmes de libéralisation et surtout la surveillance commerciale au niveau africain nécessitent des statistiques harmonisées et fiables dans le domaine du commerce, ce qui permettra d'impulser le commerce intra-africain.

Au niveau des CER, des statistiques existent pour les besoins de la surveillance commerciale des différentes régions. Mais, au niveau africain, il est difficile de disposer des statistiques harmonisées et fiables sur l'ensemble des Etats, comparables dans le temps et dans l'espace, pour le suivi de la politique commerciale commune.

3.3 Les statistiques monétaires, financières et de balance des paiements

La création et le bon fonctionnement d'une union économique et monétaire africaine viable exige la création d'un environnement propice à l'efficacité des politiques macroéconomiques. A cet égard, l'appréciation de la convergence des performances et des politiques macroéconomique, dans le cadre de la surveillance multilatérale, implique la disponibilité de statistiques monétaires, financières et de balance des paiements comparables et fiables.

De manière générale, les statistiques monétaires se rapportent aux données financières des banques commerciales et des banques centrales ; mais, certaines spécificités nationales amènent les autorités monétaires à intégrer des institutions autres que les banques, dans le champ des statistiques monétaires. Dans certains pays ou zones monétaires, il est envisagé d'inclure les données sur les systèmes financiers décentralisés qui connaissent un essor, dans le champ d'élaboration des statistiques monétaires.

Un état des lieux de la production des statistiques monétaires et financières montre que les situations sont assez disparates⁶. Ces

⁶ Cf : BCEAO (2006) : Approche méthodologique pour l'harmonisation des statistiques monétaires, Communication lors du séminaire sur l'harmonisation statistique tenu à Bamako (Mali)

données, difficiles à être conciliées, montrent le travail fastidieux qui reste à faire en vue d'obtenir des statistiques pertinentes et utilisables pour la définition de la politique monétaire commune. Si les concepts des agrégats monétaires sont relativement proches, leurs définitions peuvent différer d'un pays à l'autre ou d'une zone à une autre, selon les structures et le fonctionnement des systèmes financiers nationaux et les objectifs visés par la politique monétaire nationale. Dans certains pays, la situation monétaire est confectionnée sur la base de questionnaires adressés aux banques, alors que dans d'autres, elle est basée sur les situations comptables des banques. Par ailleurs, le dispositif législatif et réglementaire qui accorde les prérogatives aux banques centrales en matière de collecte et de traitement des données ne couvre pas toujours le même champ. De même, le droit de collecte des données est parfois confié à certaines structures autres que les banques centrales. Une uniformisation des textes juridiques ou du moins leur adaptation apparaît indispensable pour produire des statistiques comparables pouvant être agrégées à l'échelle de la future union monétaire africaine.

A la lumière de ce qui précède, il s'avère fondamental d'élaborer un cadre méthodologique commun en vue d'aboutir à un secteur monétaire et financier homogène dans l'ensemble du continent et de fournir des directives pour l'établissement et la présentation des statistiques.

Il convient également de souligner que les efforts de confection de statistiques fiables et comparables dans ce secteur ne devraient pas se limiter aux seules statistiques monétaires, mais prendre en compte les informations financières provenant des autres institutions de dépôts et de crédit. Eu égard au lien étroit entre les actifs monétaires et les autres actifs financiers, renforcés à la faveur des récentes innovations financières, les données relatives à l'ensemble du système financier apparaissent indispensables pour affiner l'analyse devant conduire aux décisions de politique monétaire.

3.4 Les statistiques sectorielles

Nous entendons par statistiques sectorielles, les statistiques des secteurs productifs (Agriculture, mines, énergie, industrie, infrastructures, télécommunications etc). Dans les paragraphes qui suivent, il sera question de montrer l'importance et le rôle des statistiques harmonisées au niveau de certains secteurs clés du développement ayant un impact sur l'intégration africaine.

Statistiques de l'agriculture

En Afrique, le secteur agricole est essentiellement constitué des activités agricoles et pastorales, des exploitations forestières et de

l'écotourisme. Plus de la moitié de la population africaine est rurale et dépend directement des cultures locales ou des denrées obtenues dans l'environnement immédiat. Dans la majorité des pays, ce secteur d'activité donne lieu à la part la plus importante du PIB et représente la principale source de devises (environ 40% des entrées de devises fortes du continent), d'épargne et de recettes fiscales. L'agriculture est donc le principal fournisseur de matières premières et les deux tiers de la valeur ajoutée des produits manufacturés sont d'origine agricole. Elle reste donc fondamentale pour la croissance des économies structurées et non structurées de la plupart des pays africains.

Depuis un certain temps la production alimentaire par habitant en Afrique a décliné, à l'inverse de la tendance mondiale⁷. Il en résulte une malnutrition répandue, un besoin répété d'aide alimentaire d'urgence, et une dépendance croissante à l'égard des denrées alimentaires venant de l'extérieur. Conscients que l'Afrique ne pourra prendre la place qui lui revient dans la communauté internationale que si elle acquiert une force économique, les Chefs d'Etats et de Gouvernement se sont fixés un objectif ambitieux d'avoir un taux de croissance soutenu de 7% au moins afin d'éradiquer la pauvreté, de parvenir à la sécurité alimentaire et de construire les bases d'un développement économique durable sur le continent. La politique agricole africaine doit s'orienter vers la maximisation de la contribution de ce secteur à la croissance économique afin que l'Afrique puisse parvenir à l'autonomie et à la productivité souhaitée et jouer un rôle à part entière sur la scène mondiale. Fondamentalement, l'agriculture doit favoriser un vaste progrès économique. Aussi, la politique agricole en matière d'élevage, de foresterie et de pêche doit-elle s'inscrire dans une stratégie globale de développement durable et de conservation des ressources naturelles, ouvrir la voie à l'expansion des exportations et donner au continent un rythme de croissance économique plus élevée. Pour obtenir de meilleurs résultats possibles, compte tenu du rôle crucial joué par l'agriculture dans le processus de développement de l'Afrique, tout doit être mis en œuvre pour soutenir le secteur. Afin de parvenir à cela, il est indispensable, pour les pays africains, de disposer d'un système d'informations statistiques fiables et pertinentes concernant non seulement la production agricole mais aussi l'utilisation des terres dont la gestion est devenue un problème complexe de nos jours.

Les données régulières recueillies à partir du système permettront de faire l'alerte précoce, la prévision et le suivi des

⁷ Cf. NEPAD (2003), Programme intégré pour le développement de l'agriculture africaine, Union africaine.

récoltes. Ces données serviront aussi à gérer les variations de production, les besoins d'exportation ou d'importation, à assurer l'autosuffisance alimentaire sur le continent et à établir les comptes sectoriels agricoles. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une méthodologie et une approche commune à appliquer dans l'ensemble des pays africains.

Statistiques minières et énergétiques

Le continent africain est très riche en ressources naturelles notamment minières et énergétiques. Il produit plus de 60 différents types de métaux et minerais qui sont les plus importants dans le monde, y compris l'or, le diamant, l'uranium, le manganèse, le chrome. Bien qu'elles soient encore sous-exploitées, les réserves minières de l'Afrique représentent environ 30% des réserves mondiales. Cependant ces ressources sont pour la plupart restées inexploitées, ce qui fait que les besoins énergétiques de l'Afrique sont énormes et sont en grande partie non satisfaits. Il y a une dépendance vis-à-vis de l'extérieur et les Etats ne sont pas encore en mesure d'exercer une souveraineté réelle et permanente sur ces ressources. Le principal problème auquel le continent africain fait face dans le domaine des mines et énergies est l'absence d'informations fiables sur le potentiel en ressource des vastes régions inexploitées. L'élaboration d'une politique en la matière nécessite l'évaluation du potentiel et leur répartition sur le continent.

L'amélioration de la connaissance du potentiel en ressources minières et énergétiques de l'Afrique par un inventaire adéquat des ressources existantes et une bonne prévision des besoins de consommation, devraient être inscrites comme priorité dans les programmes de gestion des réserves de l'Afrique. C'est pourquoi, les Etats membres de l'Union africaine ont convenu d'échanger des informations en vue de parvenir à une politique minière et énergétique commune.

La mise en œuvre de tels engagements ne peut se faire sans un système d'information fiable de données statistiques harmonisées.

Statistiques de l'environnement

Les défis de l'environnement constituent de plus en plus un sujet central des politiques socioéconomiques, tant au niveau international qu'au niveau national. En effet, depuis l'adoption de la "Déclaration de Stockholm" en 1972 sur les principes pour une gestion écologiquement rationnelle de l'environnement, lors de la Conférence

des Nations Unies sur l'environnement, les questions écologiques ont été inscrites au rang des préoccupations internationales. En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de Sommet "Planète Terre" a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

Afin de parvenir à un développement durable et à une intégration africaine réussie, la protection de l'environnement qui ne peut être considérée isolément, doit faire partie intégrante du processus de développement. Pour cela, les pays doivent promouvoir un environnement sain en adoptant des politiques appropriées pour la protection et l'assainissement de l'environnement. Toute décision prise sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable des ressources forestières devrait tirer profit, autant que possible, d'une évaluation approfondie de la valeur économique et non économique des biens et services forestiers, et des coûts et avantages environnementaux. Il est donc indispensable de veiller à ce que le public et les décideurs disposent en temps utile d'informations fiables et précises sur les forêts et les écosystèmes forestiers. En effet, depuis la déclaration de Rio, la question de l'amélioration de l'information sur l'environnement dans divers domaines est devenue urgente. Cependant, en dépit des efforts entrepris, la question de la disponibilité de l'information demeure.

L'importance de l'environnement, en tant que fondement du développement et de l'intégration africaine, n'est nulle part aussi évidente que dans les régions où il a été fortement dégradé. Dans les pays africains où plus de 80 % de la population dépendent directement de la base de ressources naturelles pour leur subsistance quotidienne, il est donc important que les activités en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement aillent de pair. La rareté de l'eau, la qualité et la dégradation du sol sont une préoccupation de premier rang, sans oublier les questions liées à la qualité de l'air, à la gestion des déchets et à la biodiversité.

Ces défis environnementaux ne sauraient être relevés sans la disponibilité d'une information statistique harmonisée et fiable. Dans ce sens, les statistiques de l'environnement constituent l'outil de base pour l'organisation de l'information sur l'environnement et un prérequis pour les indicateurs de l'environnement, la comptabilité de l'environnement et l'état de l'environnement au niveau national et africain.

L'évaluation de la situation des statistiques de l'environnement en Afrique fait remarquer que la disponibilité des statistiques de l'environnement est généralement à un niveau très faible. Peu de pays produisent sur une base régulière des données statistiques dans ce domaine. La plupart n'a pas de loi spécifique sur les statistiques de l'environnement. Il est donc nécessaire d'entreprendre une coopération renforcée dans ce domaine afin d'améliorer et de promouvoir l'application de normes communes, de nomenclatures et approches communes de la production des statistiques de l'environnement pour aider l'Afrique dans la gestion de son espace naturel (ressources et terres forestières) d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins socio-économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures.

Statistiques sur les infrastructures

Les infrastructures constituent l'un des volets les plus importants du processus d'intégration. L'Afrique ne peut jouer efficacement sa partition dans ce monde globalisé sans diversifier sa base productive et produire des biens et services de qualité. Pour ce faire, le développement des infrastructures constitue une des premières conditionnalités. L'histoire montre qu'aucun développement n'est possible sans infrastructures. Les grandes puissances de ce monde contemporain se sont construites en bâtissant des routes, des chemins de fer, des aéroports, des réseaux de télécommunications, etc.

Consciente que les infrastructures constituent, non seulement, la base de l'intégration physique, mais aussi le moteur du développement économique et social, l'Union africaine envisage de se doter de systèmes intégrés d'infrastructures de transport et de communications fiables et efficaces comme support pour stimuler les flux commerciaux et les interactions sociales et culturelles.

Cette volonté a été exprimée à travers le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), programme de l'Union africaine dont l'objectif principal est de disposer de réseaux et de systèmes d'infrastructure de transport, d'énergie, d'hydraulique, de télécommunication appropriées, interconnectant les pays et les régions afin de satisfaire les exigences économiques et fournir les services publics et sociaux de base à la population africaine tout entière.

Les infrastructures, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), modèlent le monde d'aujourd'hui à travers la suppression des frontières géographiques et le brassage des cultures. Elles permettent de créer un nouvel ordre économique et commercial. En effet, les TIC constituent des

supports et des facilitateurs de développement économique, social et culturel. Plus particulièrement pour l'Afrique, la mise en place des programmes routiers et des TIC performants serait un levier indispensable à l'atteinte des OMD. En effet, cela va ouvrir de nouveaux horizons grâce à leur rôle moteur dans la création de richesse et l'échange des connaissances.

Depuis quelques années, des avancées notables ont été enregistrées par certains pays mais beaucoup reste encore à faire. On note une disparité entre régions, un manque de capacités institutionnelles et de données fiables pour faire une évaluation correcte du domaine. Il convient d'instaurer un cadre réglementaire favorable pour assurer des investissements appropriés et durables en maintenant une compétitivité effective et saine. Il y a lieu également de sensibiliser les pouvoirs publics sur l'opportunité de disposer de données et informations statistiques comparables dans le domaine, afin de mieux coordonner les efforts des opérateurs économiques et d'analyser les disparités et les insuffisances des infrastructures d'interconnexion des régions pour assurer une intégration harmonieuse du continent.

Statistiques industrielles

C'est une vérité évidente d'affirmer que le continent africain est le plus sous-industrialisé de la planète. Et pour cause, le paysage industriel de la plupart des pays qui le composent demeure pauvre ou dans un état embryonnaire. Or, de toutes les activités de la vie économique, l'industrie demeure celle dont le taux de croissance de la valeur ajoutée présente la corrélation la plus forte avec celle de l'ensemble de l'économie. C'est au sein de l'industrie qu'on observe le mieux combien la variation de la productivité est fonction croissante du taux de variation de la production (surtout en ce qui concerne les biens d'équipement). L'industrie est l'activité qui « tire » le plus l'ensemble du système par l'ampleur de ses commandes, l'importance de ses ventes, le niveau de ses salaires, ainsi que par son influence sur toute l'organisation de la société.

Conscients du rôle moteur dévolu à l'industrie dans le processus de développement, les dirigeants africains ont entrepris des actions destinées à sortir les pays du sous-développement, en accordant à l'industrialisation un rôle déterminant pour ses effets sur la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, l'intégration de l'économie et la modernisation de la société. A cet effet, ils ont proclamé les années 1980-1990, « décennie du développement industriel en Afrique ».

Le développement économique et l'intégration du continent africain exigent la création d'une industrie forte dans chaque Etat membre. Mais, face aux résultats décevants de toutes les initiatives d'industrialisation en Afrique et à l'urgence de la mise en œuvre d'un plan collectif d'industrialisation de l'Afrique, basé sur l'autosuffisance, l'Union africaine a décidé de donner au continent une base industrielle solide afin d'accroître la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale. Pour ce faire, il est nécessaire de restructurer le système industriel en Afrique. En d'autres termes, il est impératif de revisiter l'organisation industrielle pour l'ériger en un véritable marché où s'opère une saine concurrence entre acteurs.

De plus, comme tous les pays développés, le suivi de l'activité industrielle au niveau africain nécessite la mise sur pied d'un dispositif de statistiques industrielles afin d'avoir les informations économiques sur la production industrielle à un niveau détaillé. Il faut également assurer une bonne articulation des concepts et des nomenclatures des statistiques industrielles, avec les nomenclatures du commerce extérieur pour permettre une connaissance fine des marchés industriels africains. Les statistiques industrielles visent à apporter un éclairage sur les résultats des entreprises industrielles (effectif, chiffre d'affaires, production, prix à la production, investissements, compte de résultats et soldes intermédiaires, sous-traitance etc.).

3.5 Les statistiques sociales y compris les aspects de gouvernance, de paix et de sécurité

Comme tous les autres secteurs, les statistiques sociales sont très importantes dans le processus d'intégration et ont donc besoin d'être harmonisées pour assurer la comparabilité entre Etats et permettre l'évaluation des performances réalisées au niveau social. Aussi, les questions de gouvernance, de paix et de sécurité retiennent-elles de plus en plus l'attention des Hautes Autorités politiques du continent. On note, en effet, une forte implication de l'ensemble du continent dans le processus de gestion et de règlement des conflits.

Le développement des données sociales harmonisées et comparables a connu une progression remarquable, depuis le lancement des initiatives PPTE⁸ en 1999. Plusieurs Etats se sont engagés dans l'élaboration des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans la réalisation des OMD dont les buts sont d'exposer les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté. L'avènement de ces initiatives a axé le champ d'investigation sur le développement des statistiques sociales avec un

⁸ PPTE : Initiative des Institutions de Bretton-Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international) pour les pays pauvres très endettés.

nouveau cadre de production et de présentation. Mais, les concepts ou indicateurs et le champ couvert par les OMD et autres indicateurs de suivi des politiques sociales étant élaborés par l'extérieur, ils ne prennent généralement pas en compte les réalités et les objectifs d'intégration africaine. De même, les champs de couverture restent limités et peu pertinents. Il est donc important de définir un cadre méthodologique consensuel qui permettrait d'assurer la comparabilité des performances sociales réalisées par chaque pays en matière d'intégration et de lutte contre la pauvreté. Dans ce processus, les données spécifiques de gouvernance, de paix et de sécurité devraient être abordées.

En effet, les données sur la gouvernance doivent prendre en compte les aspects de bonnes pratiques et de transparence dans la gestion des affaires des Etats y compris les politiques monétaires, financières et fiscales ainsi que la gestion du budget et de la dette extérieure des pays.

Les informations sur la paix et la sécurité ne devraient pas être en reste puisqu'il ne se passe de jour, en Afrique, depuis quelques temps, sans qu'il ait de conflits à régler. Les décideurs ont compris que la variable paix et sécurité constitue un élément important dans le processus d'intégration. Des informations objectives et fiables sont nécessaires afin de les aider dans leurs prises de décisions.

3.6 Mécanisme de coordination

Pour mener à bien tout ce processus complexe d'harmonisation statistique, il est nécessaire de mettre en place au niveau africain un conseil statistique composé de l'ensemble des membres du système statistique africain, dont le rôle sera de donner les grandes orientations pour le développement de la statistique dans tous les domaines d'activité et des comités sectoriels chargés de suivre et de coordonner les actions d'harmonisation statistique entreprises dans chaque domaine clé. La Commission de l'UA devra assurer le secrétariat du conseil et de ces comités sectoriels. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer la fonction statistique au sein de la Commission pour mener à bien cette mission. L'idée de la création future d'une institution autonome de statistique à l'instar de EUROSTAT, chargée de promouvoir l'harmonisation statistique en Afrique et de fournir à l'Union africaine des statistiques comparables de qualité dont elle a besoin pour le suivi de son programme d'intégration est à soutenir. Cette structure serait d'une très grande utilité pour accompagner l'UA dans la conduite du processus d'intégration africaine.

Conclusion

Il ressort clairement du présent article que l'harmonisation statistique est un passage obligé si l'on veut parvenir à une intégration africaine réussie. En effet, pour éclairer les prises de décisions et orienter les programmes de l'Union dans le cadre de la conduite du processus d'intégration, la Commission de l'Union africaine doit pouvoir disposer d'indicateurs d'intégration fiables pouvant être mesurés régulièrement. Pour renseigner ces indicateurs, il faut des données statistiques sur les situations socio-politiques, économiques et culturelles des Etats membres, fiables, régulièrement disponibles et faciles à agréger au niveau régional et africain. Or, l'un des problèmes clés de l'agrégation des données élémentaires demeure l'harmonisation. Les données statistiques sur les situations socio-politiques, économiques et culturelles des Etats membres ne pourront être agrégées, au niveau régional et africain sans risque de se tromper, que si les concepts, définitions, méthodes, nomenclatures etc. sont harmonisés.

Certaines institutions régionales et africaines ont entrepris des actions d'harmonisation statistique dans certains domaines, pour rendre les données statistiques des pays comparables entre elles. Mais, les résultats de ces actions ne répondent pas toujours aux besoins de la Commission de l'Union africaine pour la conduite du processus d'intégration africaine. C'est pourquoi, dans cet article, nous proposons des domaines clés dans lesquels il faut entreprendre une harmonisation statistique pour une bonne conduite du processus d'intégration africaine. Ces domaines statistiques clés sont notamment les comptes nationaux et les prix ; les statistiques du commerce ; les statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements ; les statistiques sectorielles et les statistiques sociales y compris les statistiques sur la gouvernance, la paix et la sécurité.

Pour coordonner tout ce processus complexe d'harmonisation statistique au niveau africain, il est nécessaire que la fonction statistique soit renforcée au niveau de la Commission de l'Union Africaine qui est l'institution d'intégration africaine regroupant l'ensemble des pays africains. C'est pourquoi, l'idée de la création d'une institution africaine de statistique autonome (STATAFRIC⁹), pour aider la Commission de l'Union Africaine dans la conduite du processus d'intégration africaine, est à soutenir.

⁹ STATAFRIC : Nom propre donné à l'institution africaine de la statistique qui sera créé au sein de la commission de l'UA pour l'accompagner dans la conduite du processus d'intégration africaine.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABCA	Association des Banques Centrales Africaines
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de Développement
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe
CSRR	Cadre Stratégique Régional de Référence
EUROSTAT	Institution produisant l'information statistique officielle pour la mise en œuvre des politiques de l'UE
EUROTRACE	Logiciel développé par EUROSTAT pour le traitement des statistiques du commerce extérieur
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHSN	International Household Survey Network
INS	Institut National de la Statistique
IPC	Indice des Prix à la Consommation
MAPS	Plan d'Action de Marrakech Pour la Statistique
NAEMA	Nomenclature d'Activité des Etats Membres d'AFRISTAT
NOPEMA	Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT
NSDD	Norme Spéciale de Diffusion de Données
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unis
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle
PCI-	Afrique Programme de Comparaison International
PCMA	Programme de Coopération Monétaire en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté

PROSMIC	Programme Statistique Minimum Commun
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
SCN93	Système de Comptabilité National 1993 des Nations Unis
SGDD	Système Général de Diffusion de Données
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
STATAFRIC	Institution autonome devant être créée pour la production des statistiques officielles de l'UA
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Références

- Akou Adjogou (2005), « *Activités statistiques du Secrétariat exécutif de la CEDEAO relatives au renforcement des capacités des Etats membres* », *Journal statistique africain* (Groupe de la BAD), Vol 1, pp. 120-123.
- Association des banques centrales africaines (2002), *Programme de coopération monétaire en Afrique (PCMA)*.
- Banque africaine de développement (2006), « *Rapport principal sur la comparaison des niveaux des prix et de la consommation des pays africains* », Groupe de la BAD.
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2006), « *Approche méthodologique pour l'harmonisation des statistiques monétaires* », Communication lors du séminaire sur l'harmonisation statistique tenu à Bamako (Mali), BCEAO.
- Carlo Lottieri (2003), « *Harmonisation : quelques remarques sur un concept à la mode* », *le Québécois Libre*, No. 130.
- Commission économique pour l'Afrique et Banque africaine de développement (2006), *Cadre stratégique régional de référence pour le développement et le renforcement des statistiques en Afrique*, CEA et BAD.
- Commission de l'Union africaine et Commission économiques pour l'Afrique (2006), *Etat de l'Intégration régionale en Afrique II :*

-
- Rationalisation des communautés économiques régionales*, Commission économiques pour l'Afrique.
- Commission économique pour l'Afrique (2004), « *Les processus de création du marché commun africain : Une vue d'ensemble* », CAPC N°1.
- Commission de l'Union Africaine (2007), « *Note conceptuelle sur la mise en place d'une structure autonome (STATAFRIC)* », Département des affaires économiques.
- Commission de l'Union africaine (2007), « *Etude sur la rationalisation des CER : Révision du Traité d'Abuja et Adoption d'un programme minimum d'intégration* », Département des affaires économiques.
- Commission de l'Union Africaine (2006), « *Catalogue des programmes d'activités (2006-2008)* », Département des affaires économiques, pp. 10-11.
- Commission de l'Union Africaine (2006), « *Cadre minimum d'indicateurs pour des statistiques comparables en Afrique* », Département des affaires économiques.
- Commission de l'Union Africaine (2007), « *Cadre référentiel de convergence d'harmonisation des politiques et de cadre réglementaire* », Vol II, Département des infrastructures et de l'Energie.
- Commission de l'Union économique et monétaire ouest africain (2006), « *Programme statistique de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africain (UEMOA) (2006-2011)* », UEMOA, Département des politiques économiques.
- Hakim Ben Hammouda (2005), « *Pourquoi l'Afrique s'est elle marginalisée dans le commerce international ?* », CAPC N°20, CEA.
- Nations Unies (1992), « *Sommet Planète terre : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement principes de gestion des forêts* », NU.
- Nations Unies (1972), « *Déclaration de Stockholm : Déclaration des Nations unies sur l'environnement* », NU.
- New Partnership for Africa's Development (2006), « *APRM Implementation: Challenges and Opportunities* », Kigali, Rwanda.
- Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), (2003), « *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* », Union Africaine.

- Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (2006), « *Plan stratégique des activités d'AFRISTAT 2006-201* », AFRISTAT.
- Office of the Executive Secretary (2005), « *SADC Regional Statistical Programme* », SADC.
- Organisation de l'Unité Africaine (2000), « *Acte Constitutif de l'Union africaine (2001)* », OUA.
- Organisation de l'Unité Africaine (1991), « *Traité instituant la Communauté économique africaine* », OUA.
- Organisation de l'Unité Africaine (1985), « *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (1980-2000)* », OUA.
- Richard Michel (2007), « *Information statistique et intégration économique et monétaire* », African E-markets: Information and Economic Development, CEA, pp. 139-151.